

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE CONGENIES  
DU LUNDI 19 NOVEMBRE 2018**

---

Convoqué le 13 novembre 2018, le Conseil Municipal de Congénies s'est réuni en séance publique, en Mairie, le lundi 19 novembre 2018

Ouverture de la séance à 18H30, présidée par Michel FEBRER, Maire

Mme Brigitte ABAD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Présents** : Michel FEBRER, Brigitte ABAD, Josiane BERTHON-BOGUD, Frédéric BRUNEL, Maxime BOSC, Françoise COSTA, Michel MARTIN, Paulette REDLER, Jean-Michel RAVEL, Sylvie SALAS, Adrien SAPET, Jean-Luc SCHERRER, Nicolas VALETTE, Mireille WOLF

**Absents excusés** : Jacqueline FAURE/EVESQUE, Chantal QUILLERIE

**Absents** : Carmen ALONSO, Mathilde AVESQUE, Dominique VINCENTI,

**Procurations** : Ch. QUILLERIE à B ABAD

**Ordre du jour :**

**ADMINISTRATION/SECRETARIAT GENERAL**

- 1 - Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- 2 - Adoption de l'ordre du jour de la séance du 19 novembre 2018

**ADMINISTRATION/FINANCES**

- 6 - Subvention aux sinistrés des crues du département de l'Aude
- 7 - Renouvellement bail antenne ORANGE – Ancienne Cave Coopérative chemin de la cave – annule et remplace la DEL2017\_044
- 8 - Réaménagement avenue de la Malle-Poste – Phase 1 – demande de subvention au Conseil Régional
- 9 - Renforcement Fils Nus – Chemin de Laurisset et Le Clos – approbation du projet et demandes de subvention
- 10 - Dissimulation réseaux téléphoniques – Chemin de Laurisset et Le Clos : approbation du projet et demandes de subvention
- 11 - Dissimulation réseaux Eclairage Public – Chemin de Laurisset et Le Clos : approbation du projet et demandes de subvention au SMEG
- 12 - Rénovation de l'éclairage public programme 2019 – Année 4 – demande de subvention au SMEG
- 13 - FINANCES - Budget COMMUNE : Décision modificative n°1 – Etudes réaménagement de l'avenue de la Malle-Poste et subvention au profit des sinistrés de l'Aude
- 14 - FINANCES - Budget ASSAINISSEMENT – Décision modificative n°2 – Etude de faisabilité station d'épuration

**RESSOURCES HUMAINES**

- 15 - Création de poste à temps non complet d'Adjoint Administratif

**URBANISME**

- 16 - Acquisition parcelle HEBRARD : Délibération complémentaire à la délibération DEL2018-038 du 11/07/2018 – accord pour la cession de la parcelle C534

**QUESTIONS DIVERSES**

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR : *Adopté à l'unanimité***

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2018**

M. FEBRER informe les membres du conseil municipal que :

- les délibérations ont été transmises en Préfecture et visées le 21 septembre 2018
- le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24 septembre 2018
- le procès verbal a été transmis aux membres du conseil municipal le 26 septembre 2018

Il est demandé au Conseil Municipal,

**D'approuver le procès verbal de la séance du 17 septembre 2018**

***Approuvé à l'unanimité***

## EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS :

### DEL2018\_055 : ADMINISTRATION/FINANCES

#### Subvention aux sinistrés des crues du département de l'Aude

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le lundi 15 octobre 2018 une crue historique a frappée le département de l'Aude, causant de dégâts matériels et humains importants. L'état de catastrophe naturelle a été reconnu dans 126 communes de l'Aude.

Un appel national aux dons a été lancé afin d'aider les victimes et les communes du département.

Il est donc proposé au Conseil municipal de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € qui sera affectée à la reconstruction des équipements publics dévastés, et sera versée au profit du Département de l'Aude dans le cadre de la « Solidarité Communes Audoises 2018 ».

#### Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 000€ au profit du Département de l'Aude dans le cadre de la « Solidarité Communes Audoises 2018 »
- **DIT** que l'inscription budgétaire nécessaire au paiement figure au budget primitif de l'exercice 2018 (chapitre 67, compte 6713)

**Pour à l'unanimité**

### DEL2018\_056 : ADMINISTRATION/FINANCES

#### Renouvellement contrat bail antenne ORANGE- Ancienne Cave coopérative Chemin de la Cave

#### Annule et remplace la délibération DEL2017\_044

Monsieur le Maire rappelle la délibération DEL2017\_044 concernant l'accord de principe du conseil municipal sur le renouvellement anticipé du bail avec la Société ORANGE pour la location d'un emplacement sur le bâtiment Ancienne Cave Coopérative, sis 1 route d'Aubais sur la parcelle cadastrée D 1172.

Il expose au conseil municipal que la clause citée dans la délibération susvisée d'autoriser le renouvellement sous réserves de déplacement du site en cas de vente de la Cave Coopérative est une disposition pour laquelle la Société Orange ne peut s'engager juridiquement.

En contre partie, la société Orange propose, dans le projet du nouveau bail, de rajouter la clause suivante :

*« Le Bailleur pourra pour raison de vente de l'immeuble support d'antennes cadastrée parcelle n° 1172 Section D sis Cave Coopérative Chemin de la Cave 30111 Congénies, résilier le présent bail par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de 12 mois ».*

Le bail est consenti pour une durée de 12 ans, qui prendra effet à compter de la date de signature. Il sera renouvelé de plein droit par tacite reconduction par période successive de 6 ans sauf dénonciation 24 mois avant le terme de la période en cours.

Le présent bail serait consenti moyennant un loyer annuel de 5 469,97 €, avec une augmentation de 1% par an qui prendra effet à compter de sa signature.

Un exemplaire de la convention de bail proposée est annexé à la présente délibération.

#### Le conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec la Société ORANGE.

**Pour à l'unanimité**

### DEL2018\_057 : ADMINISTRATION/FINANCES

#### Réaménagement Avenue de la Malle-Poste –Phase 1 – demande de subvention au Conseil Régional

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2018\_050 approuvant l'avant-projet sommaire d'aménagement du centre-bourg Avenue de la Malle Poste dont l'emprise s'étend des Ecoles jusqu'au parvis de la mairie.

Une aide financière a été déposée auprès du Conseil Départemental en date du 27/09/2018. Monsieur le Maire propose qu'une demande de subvention soit demandée auprès du Conseil Régional Occitanie pour les travaux d'aménagement de sécurité routière par la création d'un cheminement piétonnier, pour l'accessibilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite aux véhicules du réseau de transport urbain et pour la mise en valeur de places.

Le projet consiste en :

- La mise en place d'un cheminement PMR conforme, depuis la mairie jusqu'à l'école,
- Le déplacement et la mise aux normes des 2 arrêts de bus,
- Le reprofilage de la voirie de l'avenue de Malle Poste, depuis le ralentisseur de l'école jusqu'au parvis de la mairie,
- Le renforcement du réseau d'assainissement des eaux pluviales,
- Le renouvellement du réseau d'assainissement des eaux usées,
- La mise en valeur de la Place de Cambremont, du parvis de l'école et du parvis de l'église

Le montant global de l'opération est estimé à **876 500 € HT** et se décline ainsi :

→ Travaux HT .....	800 000 €
→ Maîtrise d'œuvre HT .....	57 000 €
→ Etudes / prestations annexes HT .....	19 500 €

Monsieur le Maire rappelle que pour mener à bien ce projet, il convient de le réaliser en 2 phases :

Phase 1 : Ecoles – Bas de la place du Jeu de Paume

Phase 2 : Bas de la Place du Jeu de Paume – Parvis de la Mairie

Le montant prévisionnel de l'avant-projet sommaire des travaux de la **phase 1** se décline de la façon suivante :

**Dépenses HT : coût prévisionnel du projet, phase 1**

Poste de dépenses	Montant
Travaux	275 000,00 €
Réseaux EU	125 000,00 €
<b>Total travaux HT</b>	<b>400 000,00 €</b>
Maîtrise d'œuvre	29 000,00 €
Etudes annexes (levés topographiques, géo détection réseaux, diagnostic Amiante, mission CSPS ...)	14 750,00 €
<b>Total général phase 1 HT</b>	<b>443 750,00 €</b>
TVA 20%	88 750,00 €
<b>Total général phase 1 TTC</b>	<b>532 500,00 €</b>

A ce stade de l'avant-projet sommaire, le maître d'œuvre estime le coût total des travaux de la PHASE 1 à **400 000 € HT** (y compris voirie, réseaux divers, mise en valeur du patrimoine architectural et paysager et embellissement des espaces publics),

**soit un montant estimé de 275 000 € HT (hors réseau eaux usées)**

Les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif peuvent être subventionnés à hauteur de 25 % par le Conseil Départemental et 25 % par l'Agence de l'Eau. Ces travaux font l'objet d'une demande de subvention au titre de l'année 2019 dans le cadre des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement programme 2019-2020 délibération DEL2018\_051 du 17/09/2018.

Les travaux de la PHASE 1 sont prévus pour être réalisés au second semestre 2019.

Ainsi, Monsieur le maire demande au conseil municipal de valider le nouveau plan de financement ci-dessous pour les travaux concernés par la PHASE 1 et de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Occitanie.

Le plan prévisionnel de financement se construit comme suit :

DESCRIPTIONS	MONTANT	FINANCEMENTS	MONTANT
Travaux	400 000,00 €	DEPARTEMENT (25%)	110 937,50 €
Maîtrise d'œuvre	29 000,00 €	REGION (25 %)	110 937,50 €
Etudes / prestations annexes	14 750,00 €	AUTOFINANCEMENT	221 875,00 €
<b>TOTAL HT PHASE 1</b>	<b>443 750,00€</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>443 750,00 €</b>
TVA	88 750,00 €		
<b>TOTAL TTC PHASE 1</b>	<b>532 500,00 €</b>		

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement présenté ci-dessus pour les travaux concernés par la Phase 1,
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Régional d'Occitanie une subvention d'un montant de 110 937,50 € pour financer les travaux de la Phase 1 correspondant à 25% du montant HT des travaux.

**Pour à l'unanimité**

#### **DEL2018\_058 : ADMINISTRATION/FINANCES**

##### **SMEG – Approbation projet travaux Chemin de Laurisset et le Clos – Renforcement Fils Nus et demande de subvention**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : Chemin de Laurisset et Le Clos – Renforcement Fils Nus

Ce projet s'élève à **48 770,03€ HT** soit **58 524,04€ TTC**

Définition sommaire du projet :

**Dans le cadre des travaux de sécurisation du réseau dans le centre du village, et après avoir enfoui la première partie du chemin du Clos, la commune souhaite continuer la mise en souterrain des réseaux basse tension actuellement en fils nus, ainsi que les réseaux d'Eclairage Public et Télécom.**

**Le réseau aérien basse tension fils nus se trouve à proximité des fenêtres du fait de l'étroitesse de la voie. Le réseau télécom quant à lui forme de belles toiles d'araignées dans une rue très étroite, le peu de présence de point lumineux ne sécurise pas les déplacements.**

**L'absence de point lumineux dans la deuxième partie du chemin de Laurisset ne sécurise pas le déplacement piéton et cycle vers le cœur du village.**

**Le projet doit permettre la sécurisation des réseaux fils nus, l'embellissement de par la dépose du réseau France Télécom aérien et la sécurisation du chemin du Clos et du Laurisset par un éclairage LED peu énergivore.**

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public.

Le syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE)

Après avoir oui son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée,

Approuve le projet dont le montant s'élève à **48 770,03€ HT** soit **58 524,04€ TTC** dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes

S'engage à inscrire sa participation telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à **0,00€**

Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.

Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel :

- le premier acompte au moment de la commande des travaux

- le second acompte et solde à la réception des travaux

Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'études qui s'élèvent approximativement à **689,76€ TTC** dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.

Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux

***Pour à l'unanimité***

#### **DEL2018\_059 : ADMINISTRATION/FINANCES**

##### **SMEG – Approbation projet travaux Chemin de Laurisset et le Clos – GC Télécom et demande de subvention**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : Chemin de Laurisset et Le Clos – GC Telecom

Ce projet s'élève à **25 105,62€ HT** soit **30 126,74€ TTC**

Définition sommaire du projet :

**Dans le cadre des travaux de sécurisation du réseau dans le centre du village, et après avoir enfoui la première partie du chemin du Clos, la commune souhaite continuer la mise en souterrain des réseaux basse tension actuellement en fils nus, ainsi que les réseaux d'Eclairage Public et Télécom.**

**Le réseau aérien basse tension fils nus se trouve à proximité des fenêtres du fait de l'étroitesse de la voie. Le réseau télécom quant à lui forme de belles toiles d'araignées dans une rue très étroite, le peu de présence de point lumineux ne sécurise pas les déplacements.**

**L'absence de point lumineux dans la deuxième partie du chemin de Laurisset ne sécurise pas le déplacement piéton et cycle vers le cœur du village.**

**Le projet doit permettre la sécurisation des réseaux fils nus, l'embellissement de par la dépose du réseau France Télécom aérien et la sécurisation du chemin du Clos et du Laurisset par un éclairage LED peu énergivore.**

Après avoir oui son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée,

Approuve le projet dont le montant s'élève à **25 105,62€ HT** soit **30 126,74€ TTC** dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes

S'engage à inscrire sa participation telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à **30 130,00€**

Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom ci-joint. Compte tenu des décisions d'attribution des aides et des modifications du projet, un éventuel Bilan Financier Prévisionnel accompagné d'une nouvelle convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom pourra redéfinir ultérieurement la participation prévisionnelle.

Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel :

- le premier acompte au moment de la commande des travaux

- le second acompte et solde à la réception des travaux

Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'études qui s'élèvent approximativement à **281,76€ TTC** dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.

Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux

***Pour à l'unanimité***

#### **DEL2018\_060 : ADMINISTRATION/FINANCES**

##### **SMEG – Approbation projet travaux Chemin de Laurisset et le Clos – Eclairage Public et demande de subvention**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : Chemin de Laurisset et Le Clos – Eclairage Public

Ce projet s'élève à **42 356,88€ HT** soit **50 828,26€ TTC**

Définition sommaire du projet :

**Dans le cadre des travaux de sécurisation du réseau dans le centre du village, et après avoir enfoui la première partie du chemin du Clos, la commune souhaite continuer la mise en souterrain des réseaux basse tension actuellement en fils nus, ainsi que les réseaux d'Eclairage Public et Télécom.**

**Le réseau aérien basse tension fils nus se trouve à proximité des fenêtres du fait de l'étroitesse de la voie. Le réseau télécom quant à lui forme de belles toiles d'araignées dans une rue très étroite, le peu de présence de point lumineux ne sécurise pas les déplacements.**

**L'absence de point lumineux dans la deuxième partie du chemin de Laurisset ne sécurise pas le déplacement piéton et cycle vers le cœur du village.**

**Le projet doit permettre la sécurisation des réseaux fils nus, l'embellissement de par la dépose du réseau France Télécom aérien et la sécurisation du chemin du Clos et du Laurisset par un éclairage à LED peu énergivore.**

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public.

Le syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE)

Après avoir oui son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée,

Approuve le projet dont le montant s'élève à **42 356,88€ HT** soit **50 828,26€ TTC** dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes

S'engage à inscrire sa participation telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à **50 830,00€**

Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public ci-joint. Compte tenu des décisions d'attribution des aides et des modifications du projet, un éventuel Bilan Financier Prévisionnel accompagné d'une nouvelle convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public pourra redéfinir ultérieurement la participation prévisionnelle.

Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel :

- le premier acompte au moment de la commande des travaux
- le second acompte et solde à la réception des travaux

Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'études qui s'élèvent approximativement à **539,29€ TTC** dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.

Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux

**Pour à l'unanimité**

#### DEL2018\_061

##### 1 : ADMINISTRATION/FINANCES

##### Rénovation de l'éclairage public programme 2019 – Année 4 – demande de subvention au SMEG

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'engagement de la commune vers des économies d'énergie concernant l'éclairage public.

Il rappelle la délibération du 2 décembre 2015 décidant la mise en place d'un contrat de gestion, maintenance et rénovation de l'éclairage public avec l'entreprise SPIE pour une durée de 8 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Monsieur le Maire présente un devis de la société SPIE au titre de l'année 2019 - Programme G3 ANNEE 4 d'un montant de 14 570 € HT, lequel prévoit le remplacement des luminaires :

- Avenue de la Fontaine - 13 unités
- Avenue des Quakers - 13 unités
- Contre allée Passage Cambremont - 5 unités

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que ces travaux peuvent être subventionnés par le SMEG (Syndicat Mixte d'Electrification du Gard) à hauteur de 70%.

Le plan de financement prévisionnel se construit comme suit :

Coût estimatif des travaux : 14 570 € HT

Subvention SMEG 70% : 10 199 €

Financement de la Commune : 4 371 €

Après délibération, le Conseil Municipal,

- Approuve les travaux de rénovation de l'éclairage public programme G3 - Année 4 (année 2019)
- Approuve le plan de financement tel que définit ci-dessus
- Sollicite l'aide financière du SMEG
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier

**Pour à l'unanimité**

#### DEL2018\_062 : ADMINISTRATION/FINANCES

##### Budget COMMUNE – Décision modificative n°1 – Etudes réaménagement de l'avenue de la Malle-Poste et subvention au profit des sinistrés de l'Aude.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à un transfert de crédits pour permettre de régler les honoraires des études du projet de réaménagement de l'avenue de la Malle-Poste ainsi que la subvention au profit des sinistrés de l'Aude, qui n'avaient pas été inscrits lors du budget primitif 2018.

Sur proposition de Monsieur le Maire, il y a lieu de procéder aux ouvertures et virements de crédits suivants :

CREDITS A OUVRIR						
Section	Section	Chap	Art.	Op.	Objet	Montant
D	I	20	2031	ONA	Frais d'études	10 000,00
D	F	67	6713		Secours et dots	1 100,00
<b>Total</b>						<b>11 100,00 €</b>

CREDITS A DEDUIRE						
Section	Section	Chap	Art.	Op.	Objet	Montant
D	I	21	2128	1003	Autres agencements et aménagements de terrain	- 10 000,00
D	F	67	673		Titres annulés (sur exercices antérieurs)	- 500,00
D	F	67	678		Autres charges exceptionnelles	- 500,00
D	F	011	627		Services bancaires et assimilés	- 100,00
<b>Total</b>						<b>-</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette décision modificative N°1 sur le budget de la Commune et autorise Monsieur Le Maire à effectuer les virements.

**Pour à l'unanimité**

**DEL2018\_063 : ADMINISTRATION/FINANCES****Budget ASSAINISSEMENT : Décision modificative n°2 – Etude de faisabilité station d'épuration**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à un transfert de crédits pour permettre de régler les honoraires de l'étude de faisabilité de la station d'épuration qui n'avaient pas été inscrits lors du budget primitif 2018.

Sur proposition de Monsieur le Maire, il y a lieu de procéder aux ouvertures et virements de crédits suivants :

CREDITS A OUVRIR						
Section	Section	Chap	Art.	Op.	Objet	Montant
D	I	20	203		Frais d'études	13 581,00 €
<b>Total</b>						<b>13 581,00 €</b>

CREDITS A DEDUIRE						
Section	Section	Chap	Art.	Op.	Objet	Montant
D	I	21	2158	10006	Installations, matériel et outillage technique	13 581,00 €
<b>Total</b>						<b>13 581,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette décision modificative N°2 sur le budget Assainissement et autorise Monsieur Le Maire à effectuer les virements.

**Pour à l'unanimité**

**DEL2018\_064 : RESSOURCES HUMAINES****Création d'un poste à temps non complet d'Adjoint Administratif – Modification du tableau des emplois**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Mme Céline MONZIOL occupe un poste d'adjoint administratif à titre temporaire au sein de notre collectivité depuis décembre 2015. Cet agent avait été recruté suite à la mise à temps partiel d'un agent titulaire.

Il informe le conseil municipal que suite au renouvellement du temps partiel et la charge de travail assuré par le service administratif, il convient de recruter cet agent sur un poste à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

**VU** le décret n° 2006-1690 du 22 décembre modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

**VU** le budget de la collectivité,

**VU** le tableau des effectifs existant,

**CONSIDÉRANT**, que les besoins du service administratif, nécessitent la création d'un emploi, et que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi d'adjoint administratif.

Au regard de ces éléments, après en avoir délibéré, Le conseil municipal décide :

**De procéder** à la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet, à raison de 15/35èmes

- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs au grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C,

- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

- **De modifier et d'adopter** comme suit le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019
- **D'autoriser** Monsieur le maire à procéder à la nomination
- **De prélever** les dépenses afférentes sur le budget de la commune, chapitre personnel

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	Ancien effectif	Dont TNC	Nouvel effectif	Dont TNC	Date d'effet
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	
Adjoint Adm. Ppal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	1	2	1	<b>04. 12. 2017</b>
Adjoint Administratif	C	1	0	2	1	<b>01. 01. 2019</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>4</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	
Adjoint Tech. Ppal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	0	1	0	<b>04. 12. 2017</b>
Adjoint Tech. Ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	1	0	<b>04. 12. 2017</b>
Adjoint Technique	C	2	1	2	1	

**Pour à l'unanimité**

## **DEL2018\_065 : URBANISME**

### **AFFAIRES FONCIERES – Complément à la délibération DEL2018\_038 - Acquisition parcelles appartenant à M. HEBRARD Louis**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition de M. Louis HEBRARD d'ajouter à la cession de terrains en cours (délibération DEL2018\_038 du 11 juillet 2018), la cession à l'euro symbolique à la Commune, la parcelle qu'il détient lieu-dit « Sous la Roque » cadastrée section C n° 534, d'une superficie de 1050 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette acquisition.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Donne** son accord pour l'acquisition de la parcelle cadastrée C 534, à l'euro symbolique ;
- **Désigne** Maître ROQUEFEUIL, Notaire à Aubais, pour établir l'acte ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, à signer l'acte authentique correspondant, ainsi que tout document y afférent ;
- **Décide** que les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge exclusive de la Commune ;
- **Dit** qu'en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts, la présente acquisition sera exonérée de la perception de tout droit d'enregistrement et de publicité foncière.

**Pour à l'unanimité**

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Intervention de N. VALETTE concernant des travaux devant être réalisés chemin du Montadou
- Intervention de JL. SCHERRER concernant les travaux de mise en sécurité de l'avenue des Quakers
- Courrier de remerciements pour les travaux de mise en sécurité de l'avenue des Quakers
- Courrier de M. le Préfet concernant les « fêtes traditionnelles – illégalité des voitures de fêtes ou décorées »
- Communication : mise en route de l'application « Info-Flash » pour smartphone
- SDIS : Nouvelles contributions des communes au SDIS
- Liste des jurés d'assises pour l'année 2019 – Désignation du juré d'assises sur la commune
- Révision allégée n°1 du PLU et zonage pluvial
- Point travaux de La Poste
- CCPS :
  - Bureau communautaire du 13/10/2018
- Publication ENEDIS

## **DIVERSES REVUES ET AUTRES DOCUMENTS SONT CONSULTABLES EN MAIRIE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45